



BASSIN DÉPARTEMENTAL DE GUERLEDAN

RESERVATION DU BASSIN

AU PRÉALABLE :

1- RÉSERVATION SUR :

WWW.CLUB-CANOE-KAYAK-GUERLEDAN.FR OU
BASSIN.SLALOM.ST.AIGNAN@GMAIL.COM .

2- DONNER LES HORAIRES SOUHAITÉS.

3- PRÉCISER LE NOMBRE DE PERSONNES PRÉVUES.

4- UN MAIL DE CONFIRMATION DE RÉSERVATION VOUS SERA ENVOYÉ.

5- SI VOUS NE VENEZ PAS, VEUILLEZ PRÉVENIR À L'AVANCE.

SUR SITE :

1- SE GARER SUR LE PARKING DERRIÈRE L'ÉGLISE DE ST AIGNAN.

2- DESCENDRE LES PORTES.

3- AJUSTER LE RÉGLAGE DES PORTES SUR L'EAU.

4- NAVIGATION.

5- REMONTER LES PORTES.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre le «Club de Canoë-Kayak de Guerlédan» au 02.96.26.30.52 ou envoyer votre question à bassin.slalom.st.aignan@gmail.com.



BASSIN DÉPARTEMENTAL DE GUERLÉDAN

REGLEMENT D'UTILISATION

Règles d'accès

La navigation s'effectue par réservation à bassin.slalom.st.aigan@gmail.com.

Chaque personne doit se signaler dès son arrivée sur le site.

Aucun membre et responsable de groupe ne doit embarquer sans avoir pris connaissance du règlement.

L'accès est interdit aux personnes de moins de 15 ans non accompagnées et non surveillées par une tierce personne majeure.

L'accès est limité à 40 personnes en même temps sur l'eau.

La bassin est interdit les deux premiers jours de l'ouverture de la pêche.

Organisation

Le gestionnaire peut exclure temporairement ou définitivement du parcours tout pratiquant ayant un comportement dangereux pour

les autres ou pour lui-même, et ceci par simple injonction orale.

En cas de fréquentation importante, le gestionnaire peut limiter le temps de navigation ainsi que l'espace de navigation. La priorité est donnée à ceux qui ont réservé.

Les portes de slalom doivent rester sur leur câble d'origine. Le réglage des portes s'effectue en rive droite et sous la responsabilité du pratiquant. A ce titre, le pratiquant doit veiller à ce que les réglages de portes qu'il réalise, ne présentent aucun danger pour les autres pratiquants compte tenu notamment de leur niveau.

L'utilisateur se doit de remonter les câbles des portes après chaque utilisation.

Code de navigation

Pour faciliter la cohabitation, quelques règles de navigation :
- l'embarcation qui descend le parcours est prioritaire.

Sécurité

Tous les utilisateurs doivent respecter les règles de sécurité en vigueur (arrêté du 4 Mai 1995), et notamment porter un casque, et un gilet de sécurité, des chaussures fermées ainsi qu'utiliser une embarcation conforme.

L'utilisateur doit reconnaître le bassin avant la navigation avec son groupe.

Respect de l'environnement

La circulation des véhicules - voiture, moto, vélos, mobylettes... est interdite sur le site, sauf véhicules de service autorisé et de sécurité.

Fait à Mûr de Bretagne
le 01/02/2012

L.LEFLOCH (Président du CCKG)



Pour naviguer, réserver ou se renseigner sur la disponibilité de l'équipement, vous adresser à bassin.slalom.st.aigan@gmail.com.
Pour tout renseignement vous pouvez joindre le «Club de Canoë-Kayak de Guerlédan» au 02.96.26.30.52.

